

COMMERCE EXTÉRIEUR

Dans le secteur des produits de la pêche, le Mexique a enregistré en 1991 un surplus commercial de 399 millions de dollars américains. Cette année-là, les importations de ces produits ont atteint 55 663 tonnes, dont 11 298 tonnes d'aliments pour animaux, 8 481 tonnes de morue, 3 430 tonnes de thon, 746 tonnes de calmar, 518 tonnes de graisses et d'huiles et 31 190 tonnes de toutes les autres espèces. Quant aux exportations, elles se sont chiffrées à 454 238 tonnes, dont 263 450 tonnes de crevettes, 36 059 tonnes de thon (et variétés assimilées), 22 131 tonnes d'ormeau, 18 424 tonnes d'algues et de varech, 15 890 tonnes de homard, 3 399 tonnes de peaux de poisson et 94 885 tonnes de toutes les autres espèces.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

De nouveaux investissements sont requis à toutes les étapes de production des pêcheries mexicaines, et le gouvernement encourage les investissements comme moyen de faire augmenter la rentabilité. L'accès des navires étrangers aux eaux mexicaines de pêche est permis à certaines conditions, notamment lorsque le ministère des Pêches déclare un surplus pour une espèce donnée. Des autorisations sont alors accordées conformément au traitement réciproque et aux accords internationaux dont le Mexique est signataire. Les Canadiens peuvent également pratiquer la pêche commerciale dans les eaux mexicaines, en formant avec des sociétés locales des coentreprises dans lesquelles ils peuvent détenir au plus 49 p. 100 du capital-actions. Afin de permettre aux entrepreneurs étrangers de participer pleinement à la modernisation des infrastructures de pêche du Mexique, la loi mexicaine sur les pêches autorise la création d'entreprises appartenant en totalité à des intérêts étrangers, dans les secteurs de la production, de la distribution et de la commercialisation des produits de la mer.

AQUICULTURE

Comme l'aquiculture est considérée comme un secteur prioritaire de la politique mexicaine des pêches, elle offre d'intéressantes possibilités aux investisseurs canadiens. Pour participer à des projets d'aquiculture, les entreprises canadiennes doivent créer des coentreprises dans lesquelles ils peuvent détenir jusqu'à 49 p. 100 des actions. En ce qui concerne la production, la distribution et la vente des produits aquicoles, la participation des Canadiens peut aller jusqu'à 100 p. 100. Pour les projets d'aquiculture, le gouvernement mexicain délivre des licences d'une durée maximale de 50 ans, qui peuvent être renouvelées par la suite à des conditions similaires.

SECTEUR DES BOISSONS ET ALIMENTS TRANSFORMÉS

À l'heure actuelle, le Mexique importe chaque année pour plus de 2 milliards de dollars de produits agricoles et alimentaires. Les secteurs canadien et mexicain de l'agriculture sont complémentaires plutôt que concurrentiels, étant donné les conditions climatiques de chaque pays. Les réformes économiques du président Salinas de Gortari ont entraîné la création d'entreprises très dynamiques de transformation de produits alimentaires qui ont recours à de nouvelles technologies et à des méthodes de production avancées.

PRODUCTION

Au Mexique, les quelque 60 000 entreprises de l'industrie alimentaire emploient 17 p. 100 de la population active. Ces entreprises sont constituées dans une large mesure de boulangeries-pâtisseries, d'installations de transformation du maïs et de comptoirs de tortillas employant peu de travailleurs par établissement, outre les grandes sociétés comme les brasseries, les fabricants d'eau minérale et de boissons gazeuses et les sucreries. L'industrie des aliments transformés est concentrée principalement autour des grands centres urbains, notamment dans le district fédéral où se trouve Mexico. Vu le niveau de développement atteint par l'industrie canadienne des aliments congelés, l'implantation d'usines au Mexique offre d'intéressantes possibilités pour les raisons suivantes : 1) la